



Département de l'Eure
Arrondissement des ANDELYS
Canton de LOUVIERS - NORD
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

SÉANCE 7 DU 12/11/2025– DB06

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 7 novembre 2025

Date d'affichage : le 7 novembre 2025

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 14

Votants :

Dont pouvoir (s) :

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ LE 12 NOVEMBRE A 20 HEURES 30, LE CONSEIL MUNICIPAL LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI À LA SALLE DU CONSEIL, EN SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LAETITIA SANCHEZ, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MESDAMES ET MESSIEURS LAETITIA SANCHEZ, ANNE BERICHI, BERNARD LEBOEUF, FREDERIC BESNARD, SANDRA LEBOURGEOIS, JEAN-LUC ENJALBERT, JÉRÔME BOURLET DE LA VALLEE, SYLVIE PAUTHIER, ALAIN LOEB, PASCAL SCHWARTZ .

POUVOIRS DE:

ABSENT-E-S EXCUSÉ-E-S:

FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: JÉRÔME BOURLET DE LA VALLEE

Subventions aux associations 2025

Vu le Code des Communes et notamment l'article L.212-1,

Considérant le rôle des associations « loi 1901 »,

Ayant entendu l'exposé de Madame la Maire qui présente les demandes de subventions des associations, qui sont votées successivement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de verser aux associations pour l'exercice **2025**, les subventions telles que figurant dans le tableau ci-dessous : *cf. page suivante*

PRECISE que cette dépense est prévue au budget primitif de l'exercice 2025 au code article **65748**.



Associations	Subventions votées 2024	Proposition 2025 €	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Amour de nos 4 pattes	150,00	200,00			
Anciens combattants vauvray	250,00	250,00			
APURE	200,00	200,00			
Ateliers art plastiques	250,00	250,00			
Bolides de Saint Pierre	0,00	400,00			
Chorale imaginaire	50,00	100,00			
Club Seniors	500,00	400,00			
COOP École publique élémentaire Les coteaux	800,00	800,00			
COOP école Publique Maternelle Jean RECHER	1200,00	1200,00			
Foot RCMDV	2000,00	1900,00			
France Alzheimer	0,00	50,00			
I.M.A	1000,00	1200,00			
Judo des 2 rives	500,00	400,00			
Le souvenir Français	50,00	100,00			
Le Vauvray pour tous	350,00	350,00			
Marguerite	150,00	250,00			
Temps Libre	800,00	600,00			
U.C.A	1000,00	1200,00			

Pour extrait certifié conforme au registre.

Laetitia SANCHEZ,

Maire de Saint Pierre du Vauvray

Madame la Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.